



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

DECISION DU MAIRE n° 2026/24

Objet : Signature du marché n° 2026-16 relatif à une mission de contrôle technique (BC) dans le cadre des travaux du groupe scolaire Édouard Herriot

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1, R2122-3, R 2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-024 du 08 juin 2026 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'offre présentée par la société QUALICONSULT Évry,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission de contrôle technique (BC) dans le cadre des travaux du groupe scolaire Édouard Herriot, phase 2,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché n° 2026-16 relatif à une mission de contrôle technique (BC) dans le cadre des travaux du groupe scolaire Édouard Herriot, phase 2, avec la société QUALICONSULT Évry, sise 4, rue du Bois Sauvage – 91000 Évry-Courcouronnes, N° SIRET 401 449 855 01012. Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 8 120,00 € HT, soit 9 744,00 € TTC. Les prix du marché sont fermes.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,
Le 27/07/2026
Le Maire, Isabelle PERDEREAU